



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benjamin

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Benjamin a adopté à la séance du 4 novembre 2024, le premier projet de règlement no 456-24 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE **314-07** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN AFIN D'AJOUTER L'USAGE « MEUBLÉ RUDIMENTAIRE » À LA CLASSE D'USAGE « RÉSIDENCE SECONDAIRE ET YOURTE (Hf) », D'AUTORISER SOUS CONDITIONS CETTE CLASSE D'USAGE DANS LA ZONE RÉCRÉATIVE 21-R (GOLF DE SAINT-BENJAMIN) ET DE PRESCRIRE LES NORMES ET CONDITIONS APPLICABLES.

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé et adopté en date du 4 novembre 2024;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

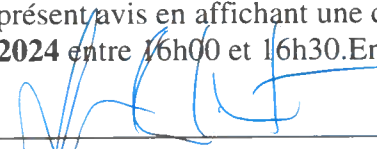
QU'avis public a été affiché le **5 novembre 2024**.

DONNÉ à Saint-Benjamin, ce **5 novembre 2024**.



Laurence Chabot
Directrice générale et greffière-très.
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Laurence Chabot, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **4 novembre 2024** entre 16h00 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce **5 novembre 2024**.



Laurence Chabot
Directrice générale et sec.-trés.